



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée

Question écrite n° 75880

Texte de la question

M. Christian Bourquin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les modalités de versement de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA). Cette allocation, destinée aux parents qui emploient une assistante maternelle pour garder leur enfant de moins de six ans, est versée tous les trois mois par la caisse d'allocations familiales. Le versement trimestriel de l'aide oblige les parents employeurs à faire l'avance totale du salaire de l'assistante maternelle, ce qui entraîne des difficultés financières pour certains d'entre eux. En conséquence, il lui demande de bien vouloir envisager la mensualisation du paiement de cette aide.

Données clés

Auteur : [M. Christian Bourquin](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75880

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mai 2002, page 2274